

AD GENITES /P

— Contribution éventuelle
PATRIMONIO UC
à l'élaboration
—
du schéma sur les Missions

- 2 -

Contribution éventuelle
à l'élaboration du schéma sur les Missions

1. Nous savons qu'il faut donner "aux Missions" comme fondement inébranlable la Mission même de l'Eglise, qui n'est rien d'autre que la Mission continuée et répandue du Fils de Dieu, envoyé par le Père, et du Saint-Esprit envoyé par le Père et le Fils pour sauver tous les hommes.

Hors de cette double Mission divine, il n'y a plus ni Eglise, ni même de christianisme dans la plénitude de sa définition.

C'est pourquoi, il est normal que le Corps mystique du Christ ou le Peuple chrétien soit animé concrètement et solidairement par cet authentique esprit missionnaire pour être tourné par lui vers le monde entier selon la parole de Pie XI : "tous les fidèles pour tous les infidèles."

En effet c'est lorsqu'elle est tournée vers tous les incroyants, ceux qui sont au loin comme ceux qui sont près, que l'Eglise prend mieux conscience de sa mission divine universelle et qu'elle réalise le sens et la nature de son unité.

2. Il y eut un temps où cette mission universelle était laissée aux souverains pontifes, aux rois catholiques, à des congrégations missionnaires et à quelques âmes généreuses parmi les laïcs pour y recueillir les aumônes des fidèles ou dans les cloîtres pour y donner leur vie à cette intention.

Mais l'état du monde aujourd'hui avec sa démographie croissante, avec ses besoins immenses et multiples, matériels et spirituels, avec ses espoirs et ses inquiétudes, ne permet plus aux chrétiens de se reposer sur quelques-uns d'entre eux d'une vocation qui est le propre de chacun.

Ce qui actuellement doit marquer la Mission de l'Eglise, c'est qu'elle appelle tous les fidèles dignes de ce nom à devenir missionnaires là où ils sont, et qu'à cet effet elle se montre capable de les atteindre tous effectivement, pour éveiller et faire croître en eux cette vocation à l'universel qui est le propre du chrétien.

C'est en vue de cette vocation à la Charité du Christ et à la Mission qui en découle qu'un organisme universel et concret est nécessaire au Peuple chrétien.

3. A l'issue de Vatican II, on constituera peut-être un organisme central qui intéressera directement aux Missions tous les évêchés nationaux du monde. Nous nous réjouissons de cette création. Par elle, un grand pas dans tous les domaines sera

fait en faveur des Missions. Cependant, quels que soient les mérites et les avantages assurés par cet organisme nouveau, cet organisme ne saurait auprès des fidèles assumer directement la tâche de leur formation et de leur collaboration organiques. Il y faut en effet une action formatrice que les fidèles conscients de leur responsabilité mènent dans leur vie propre avec des moyens trouvés par eux.

Les trois Oeuvres Pontificales Missionnaires destinées aux laïcs sont toutes désignées pour accomplir cette tâche particulière. Justement notre Saint Père le Pape Paul VI les recommandait naguère à tous les catholiques du monde.

4. Au sujet des missions, plus d'une question se pose à l'Eglise. La seule cependant qui soit envisagée dans cette note-ci est celle de la formation des fidèles à la Mission universelle de l'Eglise par les Oeuvres Pontificales Missionnaires.

En vue de cette formation, il est nécessaire que ces "Oeuvres" soient adaptées à la tâche qui doit être la leur actuellement pour répondre à ce que le monde et les fidèles en attendent aujourd'hui. Il y faut plus que des bulletins même bien rédigés, beaucoup plus que des collectes bien organisées et toujours plus abondantes, il y faut un esprit nouveau dans un organisme renouvelé.

A cet effet, voici le résultat que des expériences récentes, modestes il est vrai, mais déjà concluantes, faites par les Oeuvres Pontificales Missionnaires dans une région (1), nous permettent d'apporter à une recherche en Eglise.

De ces expériences, nous ne donnons ici que des éléments dégagés de leurs caractères particuliers, afin de n'en retenir qu'un essentiel qui soit susceptible de s'adapter à n'importe quelle condition d'Eglise, c'est-à-dire qui soit universel. Ces éléments sont au nombre de cinq :

- 1) Collaboration du laïcat.
- 2) Action et formation.
- 3) Structures missionnaires.
- 4) Liaison avec les structures locales de l'Eglise.
- 5) Oeuvres Pontificales Missionnaires : organisme universel d'échanges.

5. Collaboration du laïcat.

Pour que ces oeuvres soient pleinement dans la vie des fidèles, il faut qu'ils en puissent prendre la part de responsabilité qui leur revient par devoir au titre de croyants, de baptisés et de confirmés. Il s'agit donc que ces Oeuvres Pontificales Missionnaires soient confiées, à l'instar de l'Action Catholique, à un laïcat dûment mandaté par la Hiérarchie à cet effet. De cette organisation, des prêtres deviennent les aumôniers et portent avec les laïcs, la responsabilité, mais selon leur vocation sacerdotale.

(1) à Genève.

6. Action et formation.

Pour que ce laïc prend conscience de la Mission universelle de l'Eglise dont il est responsable, il faut qu'une action de sens universel et missionnaire le fasse agir et prenne le souci de le former dans cet esprit.

Cette action particulière doit concrétiser l'action générale des Oeuvres Pontificales Missionnaires. Des campagnes et des services la constituent. L'objet des campagnes change chaque fois : ce qui a l'avantage de stimuler le zèle des fidèles et en même temps de les informer sur les multiples besoins du monde et de l'Eglise.

Il ne suffit pas que cette action vise à répandre des idées et à recueillir de l'argent. Pour être formatrice, cette action doit être apostolique, c'est-à-dire qu'elle doit vouloir éveiller en des contacts collectifs et surtout personnels, la conscience des fidèles à partir de leur vie toute entière mise en face du monde à sauver.

Sans une telle action, il n'y a pas de mise en mouvement concrète, pratique et communautaire de la foi et par conséquent, il n'y a pas de vraie formation. De cette mise en mouvement, les responsables sont les moteurs. Aussi l'action missionnaire formatrice doit s'adresser à eux avant de s'adresser aux autres et les réunions où doivent se juger l'action doivent s'arrêter plus longuement sur la formation opérée chez les responsables que sur celle opérée chez les autres fidèles.

Cette formation chrétienne et apostolique par l'action et les structures est primordiale. Elle doit transformer toute la vie de chacun depuis sa prière et sa façon de lire son journal, d'écouter la radio et de suivre la télévision, jusqu'à l'établissement de son budget personnel et familial et à la façon de vivre d'une façon missionnaire sa profession et les possibilités qu'elle offre.

7. Structures missionnaires.

Pour que cette mission universelle de l'Eglise soit partout présente et active dans le Peuple chrétien, des structures lui sont nécessaires qui précisément constitueront les Oeuvres Pontificales Missionnaires.

De ces structures, de leur action et de la formation qu'elles donnent, le groupe missionnaire de base est la cheville ouvrière.

a) Constitution de ce groupe de base.

Ce groupe est formé (par paroisse ou secteur ou décanat si les paroisses sont trop petites), de délégués des différentes oeuvres et mouvements, quartiers ou autres éléments selon le mode de pastoration admis. Ces délégués sont au sein de leur propre groupement ou sur leur territoire les responsables de l'action, de l'esprit et des adhésions aux Oeuvres Pontificales Missionnaires. Ils sont nommés par leur propre mouvement ou quartier.

b) Formation par ce groupe de base.

Ce groupe missionnaire de base qui doit donner une formation active à ses membres s'efforce de trouver dans son sein plusieurs responsables particuliers qui par le jeu de leurs responsabilités respectives et de leurs réactions simultanées aident les membres du groupe à renouveler sans cesse leurs idées sur la situation du monde et sur la mission actuelle de l'Eglise; à préparer l'action directe; à pousser sur place les services et la campagne en cours; et surtout à faire prendre conscience à travers l'action faite: des attitudes, puis du positif découvert ou des lacunes remarquées, chez soi et chez les autres.

Dans la région où se déroule l'expérience en question, les diverses responsabilités corrélatives et organiques sont les responsabilités :

de l'information,
de la campagne,
des services,
de la formation.

c) Encadrement de ces groupes de base.

Les groupes missionnaires de base ne sauraient inventer, mener une action vraiment apostolique et surtout en tirer les effets de formation voulue, si un organisme avec des structures proprement missionnaires, et non plus mixtes comme à la base (c'est-à-dire à la fois Oeuvres Pontificales Missionnaires et Action Catholique ou oeuvres) ne les encadrent. Sans de telles structures, il n'y a pas pratiquement de présence universelle active et constante, formatrice et efficace.

Cet organisme propre des Oeuvres Pontificales Missionnaires se situe à tous les étages nécessaires pour correspondre à la vie et aux structures locales de l'Eglise.

Ces Oeuvres Pontificales Missionnaires seront d'autant plus aptes à accomplir cette tâche de formation universelle qu'elles se partageront les fidèles selon leur âge. C'était là le vœu du Pape Pie XI et c'est en tous cas la disposition qui souvent se révèle la meilleure pour permettre une formation missionnaire directe et homogène, car chacun y peut trouver des responsabilités à sa taille et à sa manière.

8. Liaison avec les structures locales de l'Eglise.

Les Oeuvres Pontificales Missionnaires doivent atteindre le Peuple chrétien en tant que tel et non pas seulement atteindre des fidèles séparément. C'est pourquoi ces "Oeuvres" ne doivent pas apparaître dans les paroisses ou secteurs comme un groupe à côté des autres groupes, qui s'y proposent au goût ou à l'intérêt particulier des chrétiens.

L'universalité et la nécessité de ces "Oeuvres" doivent être révélées aux yeux de tous par leur liaison organique, permanente et reconnue avec les structures locales de l'Eglise à tous les échelons (paroisse, Action Catholique, oeuvres diverses, puis décanats, diocèses, etc.). C'est ainsi du reste que ces Oeuvres Pontificales Missionnaires pourront établir pratiquement les structures locales de l'Eglise dans une dimension, une conscience et une action d'universalité apostolique.

Aux sommets, les responsables des oeuvres, mouvements ou quartiers appuient auprès de leurs membres, les campagnes et les services missionnaires, dont ils ont discuté la nature et accepté les activités avec les responsables des Oeuvres Pontificales Missionnaires.

9. Oeuvres Pontificales Missionnaires : organisme universel d'échange.

Ces Oeuvres Pontificales Missionnaires aideront à cette formation universelle si elles-mêmes sont universelles, non seulement par le sommet, mais à leur base aussi par l'esprit et les réalisations qu'elles suscitent. Déjà Pie XII voulait que ces "Oeuvres" devinssent un organisme universel d'échanges entre toutes les Eglises sur un pied d'égalité. Qu'il n'y ait plus des Eglises qui ne font que donner et d'autres qui ne peuvent que recevoir. Toutes ont à donner et à recevoir, surtout du point de vue esprit, expérience, relations. C'est pourquoi les Oeuvres Pontificales Missionnaires devraient s'établir aussi bien dans les Eglises en voie de développement que dans les Eglises depuis longtemps établies.

10. Conclusions.

Il semble ressortir de ces lignes et de l'expérience rapportée, qu'il est possible de faire évoluer peu à peu les Oeuvres Pontificales Missionnaires telles qu'elles sont actuellement. Il faudrait les compléter par des structures laïques, par une action appropriée et formatrice et par une liaison organique avec tout ce qui localement dans l'Eglise est structuré et actif. Ainsi dans tout l'univers, ces "Oeuvres" tendraient de plus en plus à être parmi le Peuple chrétien un rappel de la dimension universelle missionnaire, un moyen pratique d'y répondre et aussi un moyen d'échanges entre les églises jeunes et les églises plus anciennes.

Ces réflexions nous amènent ainsi à reconsidérer la nature même des Oeuvres Pontificales Missionnaires. Si ces "Oeuvres" sont reconnues pour être le moyen de répandre dans le Peuple chrétien, l'esprit de la Mission même de l'Eglise, elles sont alors plus une Action constitutive de l'Eglise qu'"Oeuvres" de l'Eglise constituée. Dès lors, le mot "Oeuvres" ne convient pas.

D'autre part, si le terme "pontifical" affirme bien le mandat suprême du Pontife romain, qui sera toujours premièrement requis, il n'inclut pas de soi dans cette mission la responsabilité universelle indispensable du clergé et du laïcat. Par tout un aspect, et non le moindre, les Oeuvres Pontificales Missionnaires devraient ressortir aussi à l'Apostolat des laïcs.

C'est pourquoi au temps opportun ces "Oeuvres Pontificales Missionnaires" pourraient changer de nom.

